

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **26**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **5**

OBJET :
**Accord cadre mono-
attributaire à bons de
commande pour la
réalisation de travaux
dans les bâtiments
communaux**

SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 19 mars à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 13 mars 2024 s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN,
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA,
Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida
LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pierre SUREDA à Catherine PAPUT,
Serap ALP Eric BOUCOURT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Philippe BARRAU,
Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE,

Secrétaire de séance :

Vincent PETITJEAN

ACCORD CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE À BONS DE COMMANDE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** la délibération n°20 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023,
- **Considérant** que lors de sa séance du 14 novembre 2023 le Conseil Municipal a autorisé la signature des lots suivants :
 - Lot 1 – Démolition/Désamiantage : entreprise SAS DB CENTRE (18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 180 000 euros HT,
 - Lot 4 - Etanchéité : entreprise SOPREMA ENTREPRISES (63630 Gerzat) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT,
 - Lot 5 – Métallerie/Serrurerie : entreprise SAS JAKUBOWSKI (63300 Thiers) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT,
 - Lot 9 – Plomberie/Chauffage/Ventilation/Climatisation : entreprise CELIUM ENERGIES CENTRE (63000 Clermont-Ferrand) pour un montant minimum annuel de 30 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
 - Lot 10 – Peinture/Revêtements de sol : entreprise DECORAMA (63000 Clermont-Ferrand) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 100 000 euros HT
 - Lot 11 – Electricité courants forts et faibles : entreprise ELEC INDUSTRIE (63300 Thiers) pour un montant minimum annuel de 50 000 euros HT et un montant maximum annuel de 200 000 euros HT
- **Considérant** que les lots 3 – Charpente bois / ossature bois / Couvertures / Zinguerie ; 6 – Plâtrerie / Cloisons / Faux plafonds ; 7 – Menuiserie / Agencement et 8 – Menuiseries extérieures / Stores / Vitrage / Volets roulants ont été déclarés infructueux et que le lot 2 - Gros œuvre / Carrelage a été déclaré sans suite, il été nécessaire d'organiser une nouvelle consultation,
- **Considérant** le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec envoi de l'avis d'appel à la concurrence le 30 décembre 2023 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 2 janvier 2024, avec une date de remise des offres fixées au 2 février 2024.
- **Considérant** que lors de sa réunion du 4 mars 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a attribué les lots aux entreprises suivantes :
 - Lot 2 - Gros Œuvre/Carrelage : entreprise ALARA DECONSTRUCTION (63190 LEZOUX) pour un montant minimum annuel de 70 000 euros HT et un montant maximum annuel de 350 000 euros HT ;
 - Lot 7 – Menuiserie/Agencement : entreprise GIRARD FRERES (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 100 000 euros HT ;
- **Considérant** que la CAO a également décidé de déclarer sans suite les lots suivants en raison d'une modification des besoins de la Ville (nécessité de modifier les bordereaux de prix) :
 - Lot 3 – Charpente bois/ossature bois/Couvertures/Zinguerie ;
 - Lot 6 - Plâtrerie/Cloisons/Faux plafonds ;
 - Lot 8 – Menuiseries extérieures/Stores/Vitrage/Volets roulants.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE (NPPV : Philippe BARRAU) :

- **Autorise** le Maire à signer les marchés suivants pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois :
 - Lot 2 - Gros Œuvre / Carrelage : entreprise ALARA DECONSTRUCTION (63190 LEZOUX) ;
 - Lot 7 – Menuiserie / Agencement : entreprise GIRARD FRERES (63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE) ;

Ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Vincent PETITJEAN

Le Maire,



Stéphane RODIER